



Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2013

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 2 décembre 2013 à 19 h 00 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Siège 1
Monsieur Pierre Normandin	Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Siège 3
Monsieur Christian Gauthier	Siège 4
Madame Isabelle Clément	Siège 5
Monsieur Fernand Gagnon	Siège 6

Est aussi présente :

Josée Parsons, Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Une minute de silence est observée en mémoire de Madame Lucille Courchesne née Lauriault décédée le 28 novembre 2013 à l'âge de 83 ans.

Le maire Laurent Fortin présente un certificat à Monsieur Virgile Tremblay afin de souligner son 90^{ième} anniversaire de naissance.

Ouverture de la séance :

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19 h 00 devant environ 30 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

000 Ouverture de la séance et rapport du maire

- | |
|---|
| 0.1 Ouverture de la séance |
| 0.2 Adoption de l'ordre du jour |
| 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2013 |
| 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 novembre 2013 |
| 0.5 Rapport d'activités du maire du mois de novembre 2013 |



100 Administration générale

- 1.1 Acceptation des salaires et des remises pour novembre 2013
- 1.2 Acceptation des déboursés de novembre 2013
- 1.3 Analyse des comptes à recevoir
- 1.4 Rôle d'évaluation 2014
- 1.5 Calendrier des séances 2014
- 1.6 Nomination du maire suppléant et du substitut du maire pour les séances de la MRC VG
- 1.7 Code d'éthique et de déontologie des élus
- 1.8 Assurance tour à feu patrimoniale
- 1.9 Assurance OSBL
- 1.10 Activité de Noël pour les employés
- 1.11 Fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes
- 1.12 Reconnaissance aux employés municipaux

200 Sécurité Publique

- 2.1 Croix rouge : renouvellement de l'entente pour le service aux sinistrés

300 Transport

- 3.1 Régie Intermunicipale de L'aéroport de Maniwaki Haute-Gatineau
RIAM Nomination d'un représentant
- 3.2 Niveleuse : estimé des réparations
- 3.3 Niveleuse : offre
- 3.4 Niveleuse : offre de service
- 3.5 Écoulement des eaux de pluies en face du 30 ch. Lacasse
- 3.6 Écoulement des eaux de pluies en face du 78 ch. de la Belle-Plage
- 3.7 Chemin du Lac-Edja Est : mandat à l'avocat pour enregistrement

400 Hygiène du milieu et Environnement

- 4.1 Association du bassin versant du lac Blue Sea : bulletin n° 10
- 4.2 Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau
Adhésion 2014 et nomination d'un représentant
- 4.3 Contrat de collecte et transport des matières résiduelles : mandat à l'avocat

500 Santé et Bien-Être

- 5.1 Centraide : déjeuner du maire
- 5.2 Carrefour Jeunesse Emploi : contribution 2014-2016
- 5.3 Complicité Emploi VG : Les bourses de la relève
- 5.4 Œuvre de charité de la paroisse de Gracefield : paniers de Noël
- 5.5 Paroisse la visitation : feuillet paroissial
- 5.6 Politique familiale et des aînés et plan d'action



Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2013

600 Aménagement, Urbanisme et Développement

- 6.1 Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec COMBEQ Congrès 2014
- 6.2 Association du parc régional du Mont Morissette : contribution 2014
- 6.3 Tourisme Vallée de la Gatineau – publicité guide touristique 2014
- 6.4 Demande de dérogation mineure 2013-13
- 6.5 Demande de dérogation mineure 2013-14

700 Loisirs et culture

- 7.1 Cahier des loisirs et de la culture – publicité édition printemps-été 2014
- 7.2 Maison des Jeunes
- 7.3 Association des amis du Presbytère : demande 2014
- 7.4 Revêtement toiture du presbytère
- 7.5 Club de ski et planche de la Vallée de la Gatineau

800 Correspondance

900 Varia

1000 Période de questions

1100 Fermeture de la séance

2013-12-599

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 2 décembre 2013 soit adopté tel que déposé par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière Josée Parsons.

ADOPTÉE

2013-12-600

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 11 NOVEMBRE 2013

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :



Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2013

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 novembre 2013 soit adopté tel que déposé par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière Josée Parsons.

ADOPTÉE

2013-12-601

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 25 NOVEMBRE 2013

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 25 novembre 2013 soit adopté tel que déposé par la Directrice générale adjointe France Carpentier.

ADOPTÉE

NOTE :

Dépôt et lecture du rapport d'activités du maire du mois novembre 2013.

À noter qu'à compter de janvier 2014 le maire ne fera plus la lecture de son rapport d'activités mais une copie sera disponible pour les intéressés.

2013-12-602

ACCEPTATION DES SALAIRES VERSÉS EN NOVEMBRE 2013 ET DES REMISES À PAYER

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE les salaires nets versés pour les périodes 45 à 48 de novembre 2013 et qui totalisent un montant de 25 173,21 \$ soient acceptés;

QUE les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 10 473,97 \$ pour les salaires versés en novembre 2013 soient acceptées;



Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2013

QUE les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 1 824,44 \$ pour le mois de novembre 2013 soient acceptées;

QUE les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 3 842,14\$ pour le mois de novembre 2013 soient acceptées.

ADOPTÉE

2013-12-603

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE NOVEMBRE 2013

Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE les déboursés de novembre 2013 qui totalisent un montant de 80 063,20 \$ sur le journal des déboursés no 203 à 205 soient acceptés.

ADOPTÉE

2013-12-604

ANALYSE DES COMPTES À RECEVOIR

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des comptes à recevoir en date du 21 novembre 2013 a été déposé par la Directrice générale Josée Parsons et se chiffre à 193 545,21 \$;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise le transfert, de tous les comptes des contribuables qui n'ont pas conclu d'entente ou qui n'ont pas respecté leurs ententes écrites pour le paiement des arrérages de taxes de l'année 2013 et des années précédentes de plus de 100 \$, aux procureurs Desjardins & Gauthier pour perception.

ADOPTÉE

2013-12-605

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2014

CONSIDÉRANT QUE le rôle triennal d'évaluation foncière (2013-2014-2015) qui sera en vigueur en 2014 pour son deuxième exercice financier a été déposé au bureau municipal;



Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2013

CONSIDÉRANT QUE la valeur imposable totale des immeubles inscrits au rôle est de 153 352 800 \$ pour l'année 2014 par rapport à 153 214 800 \$ pour l'année 2013;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accuse réception du sommaire du rôle d'évaluation foncière pour l'année 2014.

ADOPTÉE

2013-12-606

CALENDRIER DES SÉANCES 2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit établir un calendrier pour la tenue des séances ordinaires du conseil municipal;

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil adopte le calendrier suivant pour l'année 2014 :

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2014

Séances ordinaires : premier lundi de chaque mois (à moins d'indication contraire)

Les séances du conseil débutent à **19 heures au centre municipal**

Séance ordinaire Janvier	Lundi	13 janvier 2014
Séance ordinaire Février	Lundi	3 février 2014
Séance ordinaire Mars	Lundi	3 mars 2014
Séance ordinaire Avril	Lundi	7 avril 2014
Séance ordinaire Mai	Lundi	5 mai 2014
Séance ordinaire Juin	Lundi	2 juin 2014
Séance ordinaire Juillet	Lundi	7 juillet 2014
Séance ordinaire Août	Lundi	4 août 2013
Séance ordinaire Septembre	Mardi	2 septembre 2014
Séance ordinaire Octobre	Lundi	6 octobre 2014
Séance ordinaire Novembre	Lundi	3 novembre 2014
Séance ordinaire Décembre	Lundi	1 décembre 2014

ADOPTÉE



NOTE :

La conseillère Isabelle Clément demande au maire d'expliquer comment la sélection du maire suppléant a été faite. Le maire rappelle à la conseillère que les échanges tenues en plénière sont confidentiels.

2013-12-607

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET DU SUBSTITUT DU MAIRE POUR LES SÉANCES DE LA MRC VG

CONSIDÉRANT QUE suite à un vote des conseillers lors de la plénière du 25 novembre 2013, Pierre Normandin a été sélectionné comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QU'en cas d'absence au sein du conseil des maires de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, les municipalités doivent nommer un substitut qui n'est pas obligatoirement le maire suppléant;

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil nomme le conseiller Pierre Normandin comme maire suppléant pour une durée indéterminée ou jusqu'à l'abrogation ou modification de la présente résolution;

QUE ce Conseil de la municipalité locale de Blue Sea désigne Pierre Normandin à titre de substitut du maire au sein du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Le conseiller Fernand Gagnon donne l'avis de motion à l'effet qu'au cours d'une séance ultérieure ce projet sera présenté en vue de son adoption.



2013-12-608

ASSURANCE TOUR À FEU PATRIMONIALE

CONSIDÉRANT QUE l'ancienne tour à feu est conservée comme patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière est inscrite à la police d'assurance numéro MMQ-03-83045 à titre de dommages matériels;

CONSIDÉRANT QUE la prime à cet effet s'élève à 558 \$ pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT QUE même si les dommages matériels à cette tour ne sont pas assurés, les dommages qu'elle pourrait causer (responsabilité civile) restent quant à eux assurés, la garantie étant bien entendue assujettie aux termes et conditions de la police d'assurance;

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil ne souhaite pas garder en vigueur l'assurance «dommages matériels » pour l'ancienne tour à feu du Mont Morissette qui est conservée comme patrimoine, cette modification sera en vigueur à compter de janvier 2014.

ADOPTÉE

2013-12-609

ASSURANCE OSBL

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise le renouvellement du programme d'assurance de dommages pour les organismes à but non lucratif Police no. 24252129 offert par BFL Canada pour les municipalités membres de l'UMQ pour la période du 30 novembre 2013 au 30 novembre 2014 comme suit :

Association du Bassin Versant du lac Blue Sea - 203,14\$

Association du Parc régional du Mont Morissette - 203,14\$

Association du lac des îles pour l'environnement (ALIE) - 203,14\$

Association des amis du presbytère de Blue Sea - 203,14\$



Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2013

QUE les associations à l'exception de l'Association du Parc régional du Mont Morissette devront rembourser le montant à la municipalité.

ADOPTÉE

2013-12-610

ACTIVITÉ DE NOËL POUR LES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil estime que les employés municipaux méritent que soit organisée une activité de Noël en guise de reconnaissance;

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil approuve la participation des employés municipaux à l'activité de Noël ainsi que les frais reliés à un dîner/quilles qui se tiendra le 23 décembre 2013 à 12h à Quille-O-Rama de Maniwaki.

ADOPTÉE

2013-12-611

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise la fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes du 23 décembre 2013 à 11h30 jusqu'au 3 janvier 2014 inclusivement.

ADOPTÉE

2013-12-612

RECONNAISSANCE POUR LES EMPLOYÉS

Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu

QUE ce Conseil autorise l'achat d'un manteau pour chaque employé municipal avec le logo de la municipalité ainsi que le nom de l'employé pour un montant approximatif de 59 \$ chacun plus les frais de broderie (± 10 \$ chacun) et la préparation de la matrice pour le logo (60 \$ pour tous) provenant du fournisseur Promotions Sioui de Gatineau.

ADOPTÉE



2013-12-613

CROIX-ROUGE : RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LE SERVICE AUX SINISTRÉS

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3) et le Code municipal (L.R.Q., C.C.-27)

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise le renouvellement de la lettre d'entente pour les services aux sinistrés avec la Croix-Rouge pour une durée de trois ans débutant le 5 octobre 2013 et se terminant le 5 octobre 2016;

QUE ce Conseil autorise le maire Laurent Fortin et la Directrice générale Josée Parsons à signer la lettre d'entente au nom de la municipalité de Blue Sea;

QUE ce Conseil accepte de participer à chaque année à la collecte de fonds de la Croix-Rouge;

QUE ce Conseil s'engage à verser une contribution annuelle comme suit :

2013-2014 : 150\$

2014-2015 : 150\$

2015-2016 : 150\$

ADOPTÉE

2013-12-614

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'AÉROPORT DE MANIWAKI ET HAUTE-GATINEAU (RIAM) : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE ce Conseil nomme le conseiller Fernand Gagnon comme représentant de la municipalité de Blue Sea pour siéger au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki et Haute-Gatineau (RIAM).

ADOPTÉE



2013-12-615

NIVELEUSE : ESTIMÉ DES RÉPARATIONS

CONSIDÉRANT QUE la niveleuse a subi un bris au niveau du différentiel;

CONSIDÉRATION QU'Usinage Egan inc. a déposé en date du 4 septembre 2013 un estimé des coûts pour la réparation de la niveleuse incluant les pièces et la main d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés à ces travaux s'élèvent à 6 000\$ plus les taxes;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise Usinage Egan inc. à procéder aux réparations du différentiel telles que décrites sur la soumission au montant de 6 000\$ plus les taxes.

ADOPTÉE

NOTE :

Niveleuse : offre

Cette offre sera étudiée par le nouveau comité de voirie qui sera formé en janvier 2014

NOTE :

Niveleuse : offre de service

Cette offre sera étudiée par le nouveau comité de voirie qui sera formé en janvier 2014

NOTE :

Écoulement des eaux de pluies en face du 30, ch. Lacasse

Cette demande sera étudiée par le nouveau comité de voirie qui sera formé en janvier 2014



NOTE :

Écoulement des eaux de pluies en face du 78, ch. De la belle-plage
Cette demande sera étudiée par le nouveau comité de voirie qui sera formé en janvier 2014

2013-12-616

CHEMIN DU LAC-EDJA EST : MANDAT À L'AVOCAT POUR L'ENREGISTREMENT

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption des résolutions n°2011-06-163, n°2011-09-245, n°2012-01-018 et n°2013-03-392 la municipalité a procédé à la municipalisation d'une partie du chemin du Lac-Edja Est en vertu de l'article 247.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM) et 73 et 74 LCM;

CONSIDÉRANT QUE selon l'échéancier de municipalisation soumis par nos procureurs nous sommes rendus aux étapes 7.b) et 8. c'est-à-dire :

- 7.b) Notification du dépôt du plan cadastral : la municipalité doit notifier ce dépôt du plan cadastral à toute personne qui a fait inscrire son adresse sur le registre foncier.
8. Publication au registre foncier d'une déclaration faisant référence aux articles 73 et 74 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM) comportant la désignation cadastrale du terrain visé et mentionnant que la municipalité s'est conformée aux dispositions prévues à l'article 73 de la LCM.

Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE ce Conseil mandate Me Marc Tremblay de la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés pour finaliser la démarche de municipalisation d'une partie du chemin du lac-Edja Est en vertu de l'article 247.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM) et 73 et 74 LCM.

ADOPTÉE



Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2013

NOTE :

Dépôt du bulletin no 10 de novembre 2013 de l'Association du bassin versant du lac Blue Sea. On y parle entre autre d'observations de cyanobactéries (algues bleu-vert) dans le lac Blue Sea entre le 26 et 30 septembre 2013.

2013-12-617

REGROUPEMENT POUR LA PROTECTION DE L'EAU DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU : ADHÉSION 2014 ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau est le nouvel organisme de concertation régionale des organismes, municipalités et associations de la MRC VG;

CONSIDÉRANT QUE la mise en commun des efforts de protection des eaux ainsi que le partage d'information en matière d'environnement sont d'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement est au service des associations de lacs et de bassins versants et qu'il entend collaborer pleinement avec les municipalités en tant que partenaire;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise le paiement de la somme de 250 \$ pour l'année 2014 pour l'adhésion au Regroupement;

Que ce Conseil désignera un représentant lors d'une séance ultérieure.

ADOPTÉE

2013-12-618

CONTRAT DE COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : MANDAT À L'AVOCAT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une mise en demeure de Me Étienne Lapointe de la firme Lapointe & Associés pour le paiement de 5 977,73 \$ réclamé par 9289-4609



Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2013

Québec inc. pour le service de collecte et transport des matières résiduelles pour le mois de novembre 2013;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil mandate Me Marc Tremblay de la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés pour représenter les intérêts de la municipalité de Blue Sea dans ce dossier.

ADOPTÉE

NOTE :

CENTRAIDE : Déjeuner du maire, date à confirmer lors d'une séance ultérieure

2013-12-619

CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI : CONTRIBUTION 2014-2016

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour Jeunesse Emploi a présenté une demande datée du 9 octobre 2013 afin de renouveler l'entente de participation financière pour une période de 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour Jeunesse Emploi Vallée-de-la-Gatineau (CJEVG), organisme sans but lucratif, offre des services qui visent à améliorer les conditions de vie des jeunes adultes de 16 à 35 ans en les accompagnant dans leur cheminement vers l'emploi, vers un retour aux études ou pour démarrer une entreprise;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accorde une contribution financière annuelle de 500 \$ à Carrefour Jeunesse Emploi pour une période de 3 ans soit 2014, 2015 et 2016 afin qu'il puisse continuer à développer leurs multiples services aux jeunes sur l'ensemble du territoire de la Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE



2013-12-620

COMPLICITÉ EMPLOI : LES BOURSES DE LA RELÈVE

CONSIDÉRANT QUE ce système de bourse permet de faciliter le recrutement et la rétention de la main d'œuvre dans la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le candidat ou ses parents doit posséder une adresse permanente sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau et que les bourses sont octroyées pour les professions identifiées en demande dans la région;

CONSIDÉRANT QUE les participants s'engagent à travailler dans la région suite à l'obtention de leur diplôme;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil étudiera cette demande lors de la préparation des prévisions budgétaires 2014.

ADOPTÉE

2013-12-621

ŒUVRES DE CHARITÉ – PANIERS DE NOËL

CONSIDÉRANT QUE quelques levées de fonds ont déjà été faites en collaboration avec le maire soit dans le cadre de Blue Sea en Fête et à la Chapelle du Lac des Îles aux profits des Œuvres de charité;

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb ont déjà fait le porte-à-porte samedi le 23 novembre 2013 dans la municipalité de Blue Sea à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea a, quant à elle, passé la guignolée le dimanche 23 novembre 2013 afin d'amasser des fonds pour le Noël des enfants;

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE pour les raisons mentionnées au préambule, ce Conseil informe les Œuvres de charité de la Paroisse de Gracefield que la Municipalité de Blue Sea ne contribuera pas financièrement pour les paniers alimentaires pour la fête de Noël 2013.

ADOPTÉE



2013-12-622

PAROISSE LA VISITATION : FEUILLET PAROISSIAL

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2014 du feuillet pour le Secteur Haute-Gatineau est en préparation et il en coûtera 150 \$ pour un encart de la municipalité de Blue Sea

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil approuve l'achat d'un encart dans le feuillet paroissial pour le Secteur Haute-Gatineau au montant de 150 \$.

ADOPTÉE

NOTE :

POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS ET PLAN D'ACTION

Rencontre des membres du conseil le 19 décembre 2013 à 18 heures.

2013-12-623

CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ) - CONGRÈS 2014

CONSIDÉRANT QUE le Congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) se tiendra les 1^{er}, 2 et 3 mai 2014 à La Malbaie;

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise l'inspecteur en bâtiment et environnement, M. Christian Michel, à participer au Congrès de la COMBEQ qui se tiendra les 1^{er}, 2 et 3 mai 2014 à La Malbaie;

QUE ce Conseil approuve les tarifs d'inscription au montant de 550 \$ plus les frais de subsistances et de déplacements, s'il y a lieu ainsi que les taxes applicables.

ADOPTÉE



NOTE:

ASSOCIATION DU PARC RÉGIONAL DU MONT MORISSETTE : CONTRIBUTION 2014

Demande pour un appui financier de 5 000 \$ afin d'assumer les dépenses relatives au développement et à l'entretien du Mont Morissette.
Cette demande sera étudiée lors de la préparation des prévisions budgétaires 2014.

2013-12-624

TVG PUBLICITÉ DANS LE GUIDE TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT que la municipalité partagera une page de publicité avec l'Association du parc Régional du Mont Morissette dans le guide touristique 2014-2015 de Tourisme Vallée-de-la-Gatineau (TVG);

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise la directrice générale Josée Parsons à signer le contrat d'achat d'espace publicitaire avec Tourisme Vallée de la Gatineau (TVG) pour un montant de 587,50\$ + taxes.

ADOPTÉE

2013-12-625

DÉROGATION MINEURE 2013-13 (MATRICULE 3319 79 9890)

CONSIDÉRANT QUE le 10 septembre 2013 monsieur Jean-Robert Cyr a déposé une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 306 (anciennement 270), chemin du Lac-Long (lot 25-40 rang 10 Canton de Bouchette – Zone V144) afin de rendre conforme la marge de recul avant pour le garage;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 6.3.1.2 du règlement de zonage 93-05-15B, la marge de recul avant du garage existant doit être à 12 mètres alors qu'elle est plutôt de 10,40 mètres tel qu'illustrée sur le plan DWG 62504 du dossier 13M-341 minute



Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2013

7023 préparé par Ghislain Auclair, arpenteur-géomètre avec le groupe AGBR.SAT en date du 5 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été présentée au comité consultatif le 21 octobre 2013 et que celui-ci recommande au conseil l'approbation de la demande de dérogation no 2013-13 car les travaux de construction du garage ont été effectués de bonne foi suite à l'obtention du permis (01-476) et que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié dans le Journal La Gatineau le 14 novembre 2013;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure 2013-13 tel que présentée et accorde la dérogation suivante au règlement de zonage 93-03-15B :

Marge de recul avant sur le chemin du Lac-Long du garage existant :

12 mètres – 10,40 mètres= **dérogation de 1,60 mètre**

Tel qu'illustrée sur le plan DWG 62504.

ADOPTÉE

2013-12-626

DÉROGATION MINEURE 2013-14 (MATRICULE 3414 40 9474)

CONSIDÉRANT QUE le 18 septembre 2013 monsieur Éric Surprenant et madame Nathalie Sawyer ont déposé par l'entremise de Me Marc Nadeau du cabinet Nadeau et Associés Notaires inc., une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 34, chemin de la Belle-Baie (lot 2-2 rang 9 Canton de Bouchette – Zone V137) afin de rendre conforme la marge de recul avant pour la remise;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 6.3.1.2 du règlement de zonage 93-05-15B, la marge de recul avant de la remise existante doit être à 12 mètres qu'elle est plutôt de 11,63 mètres tel qu'illustrée sur le plan DWG 62249 du dossier 13M-252 minute 4334 préparé par Stéphane Gagnon, arpenteur-géomètre avec le groupe AGBR.SAT en date du 9 juillet 2013;



Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2013

CONSIDÉRANT QUE la demande a été présentée au comité consultatif le 21 octobre 2013 et que celui-ci recommande au conseil l'approbation de la demande de dérogation no 2013-14 car les travaux de construction de la remise ont été effectués de bonne foi suite à l'obtention du permis (03-49087) et que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié dans le Journal La Gatineau le 14 novembre 2013;

Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE ce accepte la demande de dérogation mineure 2013-14 tel que présentée et accorde la dérogation suivante au règlement de zonage 93-03-15B :

Marge de recul avant sur le chemin de la Belle-Baie de la remise existante du côté nord-est : 12 mètres – 11,63 mètres= **dérogation de 0,37 mètre.**

Tel qu'illustrée sur le plan DWG 62249.

ADOPTÉE

2013-12-267

CAHIER DES LOISIRS ET DE LA CULTURE PRINTEMPS-ÉTÉ 2014

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs de la MRC VG travaille à l'élaboration de la sixième édition du « Cahier des Loisirs et de la Culture » soit printemps-été 2014;

CONSIDÉRANT QUE 9 000 exemplaires seront distribués dans le Publi-Sac ainsi que dans certains points de services stratégiques;

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise l'achat d'espace publicitaire à savoir : une page complète au coût de 200 \$.

ADOPTÉE



2013-12-628

MAISON DES JEUNES – SUBVENTION SALARIALE

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur en loisirs et culture, Éric Lacaille a déposé un rapport faisant état de la situation de la Maison des jeunes;

CONSIDÉRANT QU'il recommande au conseil de faire une demande de subvention salariale afin d'embaucher un préposé car la Maison des jeunes est très achalandée durant la période hivernale (moyenne de 10 jeunes par soir);

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise la Directrice générale, Josée Parsons à déposer une demande de subvention salariale à Emploi-Québec pour le poste de préposé à la Maison des jeunes pour une durée de 26 semaines débutant le ou vers le 16 décembre 2013;

QUE ce Conseil autorise la Directrice générale, Josée Parsons à signer tous les documents relatifs à cette subvention salariale ainsi que les demandes de versements.

ADOPTÉE

NOTE :
PRESBYTÈRE - DEMANDE 2014

CONSIDÉRANT QUE l'Association des amis du Presbytère de Blue Sea sollicite à nouveau une subvention de 5 000 \$ pour l'année 2014 telle que décrite dans leur lettre datée du 21 octobre 2013 accompagnée du bilan 2013 ainsi que des prévisions budgétaires 2014;

Le conseil souhaite rencontrer le CA de l'association
Suite à cette rencontre, la demande sera étudiée lors de la préparation des prévisions budgétaires 2014.



2013-12-629

REVÊTEMENT DE LA TOITURE DU PRESBYTÈRE

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de la toiture du presbytère doit être changé;

CONSIDÉRANT QUE les Menuiseries Castors de la vallée de la Gatineau Inc. sont sur place afin de refaire la toiture de l'église et qu'il serait avantageux de profiter de cette occasion pour refaire la toiture du presbytère;

CONSIDÉRANT que les menuiseries Castors ont déposé une soumission pour un montant de 7 479.04\$ taxes incluses qui consiste en :

- . Enlever le papier bardeau existant
- . Poser une membrane au périmètre dans le bas du toit et la balance du papier feutre 15lbs
- . Poser papier bardeau 25 ans de même couleur que l'église
- . Ajouter 2 maximum de couleur brun sur le toit et ramasser tous les débris
- . Matériaux et main d'œuvre
- . Voyage à l'écocentre

CONSIDÉRANT QUE la structure de la lucarne donnant sur le côté sud est pourrie, l'entrepreneur propose de la retirer complètement et de fermer la toiture pour un montant additionnel de 400 \$;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte que les travaux concernant le revêtement de la toiture du presbytère soient effectués au montant de 7 479,04 \$ taxes incluses par les Menuiseries Castors de la vallée de la Gatineau Inc. tel que décrits dans l'estimation en date du 22 novembre 2013 ainsi que le montant additionnel de 400 \$ pour la lucarne.

ADOPTÉE

2013-12-630

CLUB DE SKI ET PLANCHE DE LA VALLÉE DE LA GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le programme se poursuit pour une autre année et que le coût du forfait est de 260 \$, ou moindre si le participant possède son équipement et/ou son



Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2013

billet de remonte-pente, pour les parents et inclut 8 dimanches de ski débutant le 5 janvier 2014 comprenant la passe de ski, l'équipement et les leçons de ski au Mont Ste-Marie;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit en l'importance des saines habitudes de vie et encourage l'activité physique chez les jeunes;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accorde un montant de 60 \$ par enfant inscrit au Club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau pour défrayer la moitié des coûts du transport pour l'année 2014.

ADOPTÉE

Période de questions de 20 h 15 à 20 h 25

2013-12-631

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 2 décembre 2013 soit close à 20 h 25.

ADOPTÉE

Laurent Fortin

Maire

Josée Parsons

Directrice générale
Secrétaire-trésorière